



SEANCE DU 18 MARS 2021

Envoyé en préfecture le 19/03/2021

Reçu en préfecture le 19/03/2021

Affiché le

ID : 064-216401406-20210319-17_18_03_2021-DE

SLO

DELIBERATION N° 17

**Nombre de
membres en
exercice : 29**
Présents : 22
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

L'an deux mil-vingt-un, le dix huit mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 12 Mars 2021

Membres présents : F. GONZALEZ, MJ ROQUES, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, S. DARRIGUES, P. ACEDO, J. DARRIGADE, C. DUFOUR, X. BAYLAC, C. DUPIN, JP CAZAUX, C.DOS SANTOS, JM GUTIERREZ, S.PUYO, A.DARTIGUES, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, M.BECRET, J.RANCE ;

Membres absents excusés ayant donné procuration : L.GUYONNIE (pouvoir à S.DARRIGUES) ; E.SERRES (pouvoir à C.DOS SANTOS) ; G.GALASSO (pouvoir à JM GUTIERREZ) ; K.PERY (pouvoir à C.DUFOUR) ; JP ALPHA (pouvoir à A.DARTIGUES) ; S.MOREIRA (pouvoir à J. DOS SANTOS) ; M. EVENE-MATEO (pouvoir à G.LASSABE)

Secrétaire de séance : A.DARTIGUES

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de remplacement de la lanterne J-219 - Avenue Charles de Gaulle.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM GEEP.

Monsieur Patrick ACEDO précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme « Entretien Eclairage Public - Gros entretien - Gros entretien Eclairage Public (Communes) 2021 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

. **Décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie, de l'exécution des travaux.

Objet :
**Entretien
éclairage public -
Gros entretien -
programme « gros
entretien
éclairage public
(communes)
2021 »**
**Approbation du
projet et du
financement de la
part communale -
Affaire n°
21GEE9027**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous-Préfecture
de Bayonne
le*

et de la publication le

. **Approuve** le montant des travaux et des dépenses
comme suit :

- Montant des travaux TTC	534,80 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	26,74 €
- Frais de gestion du SDEPA	22,28 €
TOTAL	583,82 €

. **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant
comme suit :

- Participation syndicat	187,18 €
- T.V.A préfinancée par le SDEPA	93,59 €
- Participation de la commune aux travaux financer sur fonds libres	280,77 €
- participation de la Commune aux frais de gestion (fonds libres)	22,28 €
TOTAL	583,82 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

. **Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 19 mars 2021
Le Maire,

